



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2018, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019;

Lundi 7 janvier	Mardi 2 juillet
Lundi 4 février	Lundi 5 août
Lundi 4 mars	Mardi 3 septembre
Lundi 1er avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2020 sera le lundi 16 décembre 2019;

QUE les séances auront lieu à (19h30) dix-neuf heures trente;

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 4^e jour de décembre 2018



Maryse Lizotte, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidante à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 17 h, le 4^e jour de décembre 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir : *Église, Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 4^e jour de décembre 2018.



Maryse Lizotte, directrice générale
Secrétaire-trésorière